

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 10 avril 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR ADOPTION
<i>Acte 38-2026</i>	Procès-Verbal de la CFVU du 27 février 2026.

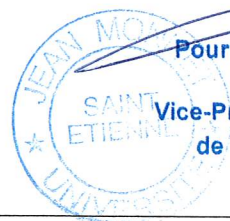
La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au Procès-Verbal de la CFVU du 27 février 2026.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 10 avril 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation,
de l'International et de l'Europe



Alain TROUILLET
Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39 QUORUM : 19	REPRESENTES : 07	PRESENTS : 16
-----------------------------	------------------	---------------

POUR : 23	CONTRE : 00	ABST : 00
-----------	-------------	-----------



COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la séance du 27 février 2026

Séance plénière

13h30 – Salle du Conseil, Maison de l'Université

Sous la Présidence de M. Alain Trouillet

Sont présents :

Collège A : Mmes CANELLIS Aline, DESTOUCHES Nathalie, PEREK-COURBON Nathalie, TOTOZANI-KETA Marine, M. PERDREAU Frédéric, VOCANSON Francis

Collège B : Mmes AUDOUBERT Rafaèle, JULLIOT Sophie, LE PONTOIS Sandrine, MM. HUBERT Christophe, LAURENT Antonin.

Collège BIATSS : MM. BUGNAZET Jonathan, DECHAMP Emmanuel.

Collège étudiants : Mmes BOURDIN Pauline, MM. BERNARD-SAISON Taran, DANJEAN Ferdinand, NOEL Mehdi, ROST Vincent.

Collège PEX : Mme JACQUIER Sandra, M. François VALDIVIESO.

Sont représentés :

Collège A : Mme EXBRAYAT Nelly, M. ANDRE Hugo.

Collège B : Mme OLLIER Nadège, M THOMAS Hervé, NEKAA Mabrouk.

Collège BIATSS : Mmes CHALAYE Aude, PEREZ Angélique.

Collège étudiants : Mmes ABID Thinhinane, M MAKBOUL Ilyes, PIGEAU Maxime

Collège PEX : Mme REDONDO Anna-Maria.

Sont absents :

Collège A :

Collège B :

Collège BIATSS :

Collège étudiants : Mmes MASAROVIC Emilie, DANG-VIET Laura, LONGET Evy, GRANGE Manelle, PERRIN Elisa, MM. BOUZGHAIA GOUSSI Nahel, MESNARD-SAUVERZAK Emrys, JESSENNE Ambroise.

Collège PEX : M. MARION Olivier.

Assistent également à la séance : Mmes BEAUCHAUD Marylin, BROUSSE Aurélie, BRUCHET Aurélie, CHAPAS Ysoline, DEMIRKOL Emmanuelle, LABREGERE Mathilde, LARDERET Claire, LEYRIT Alexandra, MARAS Isabelle, MARTIN Sandrine, MATHIEU Nathalie, MORTAMET Clara, ROUCHON Sylvie.

Informations générales

Le VP à la Formation, à International & à l'Europe Alain Trouillet ouvre la séance en annonçant la prise de fonction de M. Nicolas Mathey le 23 février 2026 en tant que Directeur Général des Services. M. Mathey est l'ancien directeur de la DRAES au Rectorat de Lyon et ancien DGS à l'Université Grenoble Alpes.

Evaluation Hcéres

Concernant l'évaluation de l'offre de formation par le Hcéres, les conclusions présentées oralement lors d'une réunion de restitution, le 23 février 2026, sont très positives. Bien que les rapports définitifs soient toujours en attente de réception, les premières préconisations confirment les axes d'amélioration déjà identifiés par l'établissement. Ces éléments serviront de base de travail pour la future offre de formation et feront l'objet d'un compte-rendu détaillé à la réception des documents officiels.

Réforme des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

La publication récente des textes réglementaires (décret n° 2026-130 du 20 février 2026 relatif aux modalités de délivrance du diplôme d'Etat d'infirmier et arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier) acte le basculement définitif du diplôme d'Etat d'infirmier sous la responsabilité des universités. Bien que l'UJM dispose d'une certaine avance dans le processus grâce aux conventions déjà existantes, cette réforme instaure désormais une intégration fonctionnelle renforcée des six IFSI partenaires.

Plusieurs groupes de travail thématiques (scolarité et administration, stages, compétences) sont actuellement mobilisés pour préparer cette transition. Ces évolutions, qui s'inscrivent dans le contexte d'évolution de la Faculté de Médecine en Faculté de Santé depuis le 1er janvier 2026, nécessiteront une révision du règlement des études avant la rentrée prochaine.

Préparation au concours des métiers de l'enseignement

L'accréditation de la licence Professorat des écoles et des masters Enseignement et Education a été confirmée. Un travail de structuration a été mené par les facultés Arts Lettres Langues (ALL), Sciences Humaines et Sociales (SHS) et des Sciences et Techniques (FST) afin de mettre en place les nouvelles préparations dès la rentrée 2026.

Le nouveau dispositif prévoit une combinaison de préparations accessibles pendant la licence, à l'issue de la licence ou en double inscription dans certains masters 1. L'établissement confirme le maintien des préparations au CAPES dans toutes les disciplines actuellement couvertes par l'UJM dans le cadre des masters MEEF. Ces évolutions pédagogiques, incluant des modifications de maquettes (notamment en

histoire-géographie), seront soumises à validation lors de la prochaine CFVU. Une communication spécifique à destination des étudiants de L3 sera faite rapidement afin de détailler ces nouveaux parcours.

Délibération de la sous-commission Soutien aux Initiatives Etudiantes du 04/02/2026

Le VP Etudiant Vincent Rost présente les demandes de subventions concernant 15 associations. Sur les 15 demandes, 12 ont reçu un avis favorable, 2 ont reçu un avis défavorable et 1 projet n'était pas éligible. Le montant total attribué est de 17 669 €.

La VP déléguée à la Réussite et la Qualité de vie des étudiants, Alexandra Leyrit, précise que la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) a pour vocation de soutenir les projets étudiants et non de financer des frais directement liés à la formation.

Face à l'augmentation des sollicitations d'étudiants en difficulté pour l'achat de matériel obligatoire (trousses de dissection, ouvrages médicaux, codes civils), des financements exceptionnels ont été accordés. Ces pratiques ne peuvent toutefois être pérennisées par la CVEC. Une réflexion est ainsi engagée afin d'identifier des solutions durables et de garantir l'équité entre les étudiants.

Points pour avis : Points A

1. Commission Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) - Crédits CVEC 2026

Alexandra Leyrit souligne le travail de transparence budgétaire réalisé par la Direction de la Vie de Campus (DVE), la Direction des Services Financier (DSF) et le Service de Santé Étudiant (SSE). Pour l'exercice en cours, l'enveloppe globale s'élève à 1 499 000 €, intégralement fléchée sans reliquat, conformément aux attentes du rectorat et du ministère.

La ventilation des fonds respecte les obligations réglementaires, avec notamment 30 % alloués au FSDIE (initiatives étudiantes) et un minimum de 15 % dédié au Service de Santé Étudiant. Le reste du budget est réparti entre le sport (SUAPS), la culture et les différents campus. Un investissement significatif est, cette année, consacré aux infrastructures du SSE. Enfin, un document récapitulatif a été transmis pour détailler l'ensemble des projets validés en commission, garantissant ainsi une visibilité complète sur l'utilisation des fonds.

AVIS FAVORABLE

2. Schéma Directeur du Handicap 2026-2029

Emmanuelle Demirkol, directrice des ressources humaines, et Claire Larderet, directrice de la Vie de Campus, présentent le nouveau Schéma Directeur du Handicap, document

stratégique pluriannuel visant à garantir l'égalité des droits et des chances pour l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, personnels et usagers). Ce nouveau cadre, élaboré de manière participative avec un comité de pilotage et des groupes de travail thématiques, succède au précédent schéma (2017-2020). Il répond à une urgence de structuration des actions conduites face à l'augmentation constante du nombre d'étudiants concernés.

Le schéma s'articule autour de cinq axes prioritaires :

1. Parcours des étudiants : recentré au cœur du dispositif, cet axe vise à renforcer l'accompagnement pédagogique (notamment via 180 contrats d'accompagnement de pair à pair), l'intégration à la vie étudiante et l'insertion professionnelle.
2. Parcours des agents : l'objectif est de sécuriser les carrières des personnels en situation de handicap (dont le nombre est passé de 60 à 87 entre 2020 et 2024), du recrutement jusqu'au maintien dans l'emploi.
3. Recherche et enseignement : valorisation des travaux de recherche portant sur le handicap et accessibilité accrue au doctorat.
4. Communication et formation : développement d'une culture inclusive par la sensibilisation et la formation des personnels (ex: sessions de Premiers Secours en Santé Mentale - PSSM).
5. Accessibilité : Poursuite des efforts sur l'accessibilité au bâti, au numérique (outils d'assistance) et l'accessibilité pédagogique.

Vito Avarello, chargé de mission Égalité et lutte contre les discriminations et le harcèlement, souligne cinq défis majeurs relevés par ce schéma : l'accompagnement, l'accessibilité, la professionnalisation, la mobilité internationale et la formation.

Ce document, déjà validé en CSA, sera soumis au Conseil d'Administration en mai prochain, après un passage en Commission Recherche.

Alain Trouillet souligne l'importance de l'inversion des points 1 et 2 dans le but de faire figurer l'axe 2 concernant les étudiants comme axe principal.

AVIS FAVORABLE

3 Subventions aux associations

Alain Trouillet rappelle les modalités d'attribution des subventions aux associations par les composantes. Les demandes de subvention sont soumises à l'avis de la CFVU avant prise de décision d'attribution par le Président pour les montants inférieurs à 23 000 euros, tandis que les montants les plus élevés nécessitent un vote du Conseil d'Administration. Il est précisé qu'au-delà d'un seuil réglementaire de 23 000 € versé sur une même année à une association (que ce soit en une fois ou par cumul), l'établissement a l'obligation de conclure une convention avec la structure concernée. Ce dispositif garantit le bon usage des fonds publics et permet de définir des objectifs partagés.

- Télécom Saint-Etienne : l'attribution de subvention pour l'association FATSE (*Fédération des Associations de Télécom Saint-Étienne*) pour un montant de 27 000€ en 2026. Pour soutenir l'engagement des étudiants, avec des propositions d'activités variées aux étudiants. Subventions récurrentes.

AVIS FAVORABLE

- IUT de Roanne : l'IUT de Roanne alloue annuellement une subvention de 300 € à plusieurs associations hébergées en son sein, notamment les associations CAMPUS-DOM et Spots d'Or. Contrairement aux subventions sur projets, ces aides récurrentes sont spécifiquement destinées à couvrir les frais de gestion courante et d'assurance. Cette politique, partagée avec l'IUT de Saint-Étienne, vise à garantir que les structures étudiantes sont en règle administrativement (enregistrement en préfecture) et couvertes par une assurance pour leurs activités. Un tableau de suivi permet d'assurer la traçabilité de ces versements.

AVIS FAVORABLE

Points pour adoption : Point A

4. Calendrier universitaire et Règlement Général des Etudes 2026-2027

Le calendrier universitaire pour l'année 2026-2027 est établi dans la continuité de l'exercice précédent. La période de référence s'étend du 1er septembre 2026 au 31 août 2027, garantissant ainsi aux étudiants le maintien de leurs droits aux bourses (sur 10 mois) et fixant les bornes administratives pour les remboursements d'inscription. Les périodes de congés (Toussaint, hiver, printemps) restent coordonnées avec les établissements de la COMUE et s'alignent sur la deuxième semaine des vacances scolaires de l'Académie de Lyon.

Concernant le Règlement Général des Études (RGE), une reconduction à l'identique de la version 2025-2026 est adoptée à titre provisoire. Cette mesure permet aux composantes de stabiliser leur organisation pédagogique pour la rentrée.

Des ajustements ultérieurs concernant les nouveaux textes réglementaires relatifs aux soins infirmiers, les modifications spécifiques aux IUT et au DUETI et la mise en conformité des dispositifs de Validation des Acquis (VAE/VAPP) devront toutefois être intégrés lors d'une prochaine séance.

Le RGE définitif, incluant ces mises à jour, fera l'objet d'une nouvelle présentation, prévisionnellement lors de la CFVU du mois de mai.

Vincent Rost évoque qu'une demande a été formulée concernant la prise en compte de la bonification de l'engagement étudiant pour les étudiants en fin de cycle (L3 et M2).

Actuellement, la validation de cette bonification intervient en mai, ce qui ne permet pas son intégration dans les dossiers de candidature pour les masters ou les doctorats. Cette absence de valorisation immédiate peut représenter un écart allant jusqu'à 0,6 point sur la moyenne des candidats.

Bien que la difficulté soit identifiée, la résolution de ce point complexe se heurte à des contraintes de calendrier, une validation anticipée impliquant de clore les dossiers d'engagement dès la fin du premier semestre.

AVIS FAVORABLE

Points pour adoption : Point B

5. Modification de maquettes et MCCC 2026-2027

La modification de maquettes et MCCC 2026-2027 de l'IUT de Saint Etienne pour la Licence Professionnelle Assurance, Banque, Finance est adoptée à l'unanimité

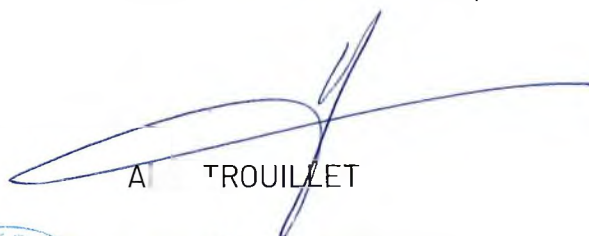
AVIS FAVORABLE

6. Procès-verbal de la séance du 21 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance de la CFVU plénière du 21 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

AVIS FAVORABLE

Le Vice-Président de la Formation, de l'International et de l'Europe



A. TROUILLET

ent et par délégation,
Alain TROUILLET
dent chargé de la Formation,
ional et de l'Europe

